



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hausse des cotisations des complémentaires santé

Question orale n° 790

Texte de la question

Mme Christine Pirès Beaune attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, sur les hausses des cotisations des complémentaires santé constatées en 2026. Dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2026, une contribution exceptionnelle à la charge des complémentaires a été instituée. La représentation nationale a cependant souhaité éviter que le coût de cette contribution ne soit répercuté sur les usagers, raison pour laquelle a été inscrit dans la loi le gel des cotisations pour l'année 2026. Or, depuis le début de l'année, les témoignages d'usagers se multiplient et font état d'une augmentation des cotisations. Selon l'enquête réalisée en début d'année par l'UFC-Que choisir, ces hausses sont quasi-généralisées (98,52 % des répondants déclarent avoir subi une hausse). Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour assurer l'application concrète de la loi votée par le Parlement.

Données clés

Auteur : [Mme Christine Pirès Beaune](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 790

Rubrique : Assurance complémentaire

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 juin 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [9 juin 2026](#)